

LA XXI^e SEMAINE MONTAGNE – ANNÉE 2020 du 09 au 16 mai 2020

Pour 2020, le dévolu a été jeté sur «**LE FONT D'URLE**» dans la Drôme, haut lieu du Vercors et des faits de résistance pendant la dernière guerre.

L'hébergement se fait dans des chambres (lit de couple ou individuel) équipées de salle d'eau privative (douche – lavabo – toilette – chauffage) et la TV à écran plat. Le tarif pour cette semaine montagne sous l'égide de CAP FRANCE est d'un montant de 465€ du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour. Mais nous bénéficions toujours de certains avantages : adhésion FFCT – chèque privilège etc... qui font baisser le prix.

Si vous êtes intéressé (e) par ce séjour, n'hésitez pas à vous manifester. Il est encore temps, même si je devrais demander la faisabilité à CAP France.

BULLETIN D'INSCRIPTION à la XXI^e SEMAINE MONTAGNE à LE FONT D'URLE (Drôme)

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ci-joint le règlement d'acompte pour :

Nombre de participants : -----X 150,00 € =

À adresser à : Alain THUREAU 45, Chemin de la Petite Bécane 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE - Libeller le chèque à l'ordre de A.C.T.CHANGÉ –

Tél : 02.43.89.45.71. Email : jathureau@orange.fr

Licence obligatoire même pour les accompagnants.

✂-----

LA SEMAINE À LA NEIGE – MORZINE – du 14 au 21 mars 2020

Pour l'année 2020, nous avons choisi de retourner à l'hôtel «L'Hauturière» à MORZINE, là même où nous avons beaucoup apprécié en 2019.

Il reste des places pour se faire plaisir sur les planches et les pistes enneigées de cette superbe station. Et nous avons encore de la place dans le minibus qui nous conduira à MORZINE.

BULLETIN D'INSCRIPTION à LA SEMAINE NEIGE à MORZINE

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ci-joint le règlement d'acompte pour :

Nombre de participants : -----X 150,00 € =

À adresser à : Alain THUREAU 45, Chemin de la Petite Bécane 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE - Libeller le chèque à l'ordre de A.C.T.CHANGÉ –

Tél : 02.43.89.45.71. Email : jathureau@orange.fr

Licence obligatoire même pour les accompagnants.